

**Zeitschrift:** Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire

**Herausgeber:** [s.n.]

**Band:** 28 (2021)

**Heft:** 2: Auf den Spuren des Nutzters = Sur les traces des animaux de rente

**Artikel:** Les animaux de rente comme sources pour une histoire de la transhumance en Toscane (XIVe-XVIIIe siècles)

**Autor:** Cristoferi, Davide / Visonà, Mara

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-953613>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# **Les animaux de rente comme sources pour une histoire de la transhumance en Toscane (XIV<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles)**

**Davide Cristoferi, Mara Visonà**

Entre la fin du Moyen Âge et l'époque moderne, les animaux transhumants ont acquis une importance croissante dans le patrimoine zootechnique de la Méditerranée et des Alpes.<sup>1</sup> La plupart des études concernant la transhumance portent sur la société et la culture pastorales, le rôle économique, l'impact environnemental ainsi que la gestion des pâtures liés à ce système d'élevage. Bien que les animaux de rente aient été les sujets de la pratique pastorale de la transhumance, leur place au sein de ces publications est très réduite.<sup>2</sup> Le petit et le gros bétail sont pourtant une clé fondamentale pour comprendre les mécanismes de la transhumance et son évolution sur le long terme ainsi que la démographie pour l'histoire sociale et économique.<sup>3</sup> En outre, le développement d'une perspective d'histoire des animaux peut contribuer aussi à une nouvelle réflexion sur l'élevage transhumant depuis sa récente reconnaissance comme Patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2019.<sup>4</sup>

Dans ce but, cet article explore la transhumance toscane en utilisant une double perspective, quantitative et qualitative, pour montrer la pertinence des animaux de rente comme sources pour une histoire socioéconomique de ce type d'élevage mais aussi pour une histoire de la biologie animale en relation avec l'économie et la société humaine. Notre analyse se fonde notamment sur les ovins-caprins: bien que les premiers soient normalement les plus nombreux, ils sont souvent dénombrés ensemble et représentent la majorité des animaux transhumant dans le contexte méditerranéen et toscan, ce qui donne un caractère très représentatif à notre étude.<sup>5</sup> Cet intérêt est dû principalement à l'interaction entre les caractéristiques biologiques des animaux, l'environnement et la demande de laine et de viande sur les marchés urbains.

## **La transhumance en Toscane: caractéristiques, gestion et sources**

La transhumance toscane s'est effectuée principalement à longue et moyenne distances, et de façon *inverse* ou hivernale, c'est-à-dire avec des troupeaux et des bergers de montagne basés dans les Apennins, où ils pouvaient profiter des pâ-

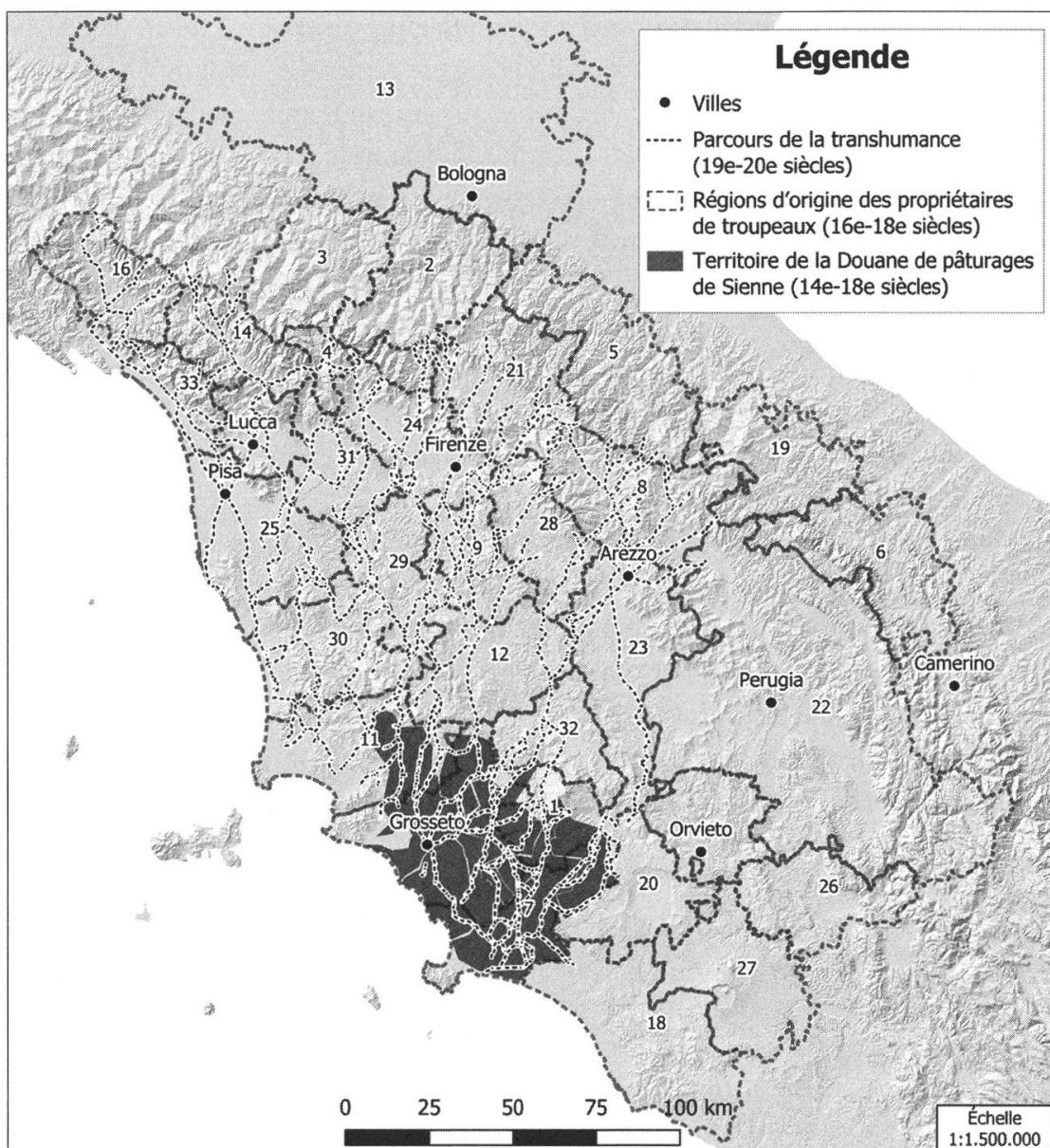


Fig. 1: *La transhumance en Toscane: parcours et territoires (XV<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles).*  
 (Archives d'État de Sienne, Dogana dei paschi, Bilanci, 416 [1573], 429 [1590], 454 [1615], 479 [1640], 503 [1665], 528 [1690], 553 [1715], 578 [1740]; Marcaccini, Calzolai [voir note 28]; Cristoferi [voir note 9])

turages d'été au retour de l'hivernage dans la Toscane méridionale.<sup>6</sup> Il s'agit de parcours saisonniers de 200 à 250 kilomètres qui passaient par les États régionaux de Florence (qui contrôlait les Apennins septentrionales), de Sienne (qui gérait les pâtures d'hiver) et d'autres territoires voisins (État de l'Église, République de Lucca, etc.) (Fig. 1). Ces déplacements permettaient d'élever des troupeaux nombreux pour le marché en exploitant les différentes saisons de pâturage entre plaines côtières et montagnes.<sup>7</sup>

La richesse de la documentation sur la transhumance toscane est due à une organisation particulière de cette pratique d'élevage entre le XIV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. À côté de leur valeur productive, les troupeaux transhumants avaient également une importante valeur fiscale là où la mobilité pastorale a été gérée par des systèmes en monopole de pâtures et de passages tels que les Douanes des pâturages (*Dogana dei paschi*) en Italie ou les associations d'éleveurs de privilège royal dans la péninsule Ibérique.<sup>8</sup> L'archivage régulier de cette valeur fiscale par ces institutions a permis l'établissement de vastes bases des données séculaires sur les animaux transhumants, qui renseignent sur le nombre de têtes de bétail, la composition des troupeaux, la provenance des propriétaires, éleveurs ou berger. Ces types de données existent pour la transhumance toscane grâce à la documentation de la Douane des pâturages de Sienne.

Il s'agit d'un office public qui, du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, avait le monopole de la gestion des flux de transhumance – c'est-à-dire de la sécurité et du contrôle des parcours – et, surtout, de l'accès aux pâturages du territoire siennois dans la Toscane méridionale.<sup>9</sup> Ici hivernait chaque année la plupart du bétail transhumant régional.<sup>10</sup> La Douane a été développée par la Ville de Sienne entre 1353 et 1419, quand toute la législation douanière a été réorganisée selon une nouvelle charte: avant cette période, la commune exigeait seulement un péage pour le passage des animaux transhumants ou pour certaines pâtures.<sup>11</sup> La Douane a connu un plus grand développement à partir de 1572 à la suite de la soumission de l'État siennois par les Medici de Florence. Elle a survécu jusqu'en 1778, quand elle a été abolie dans le cadre des réformes de Pierre-Léopold de Habsbourg-Lorraine, grand-duc de Toscane.<sup>12</sup>

La majeure partie de la documentation de la Douane est conservée aux Archives d'État de Sienne. Elle est constituée avant tout de 169 registres de budgets produits entre 1466 et 1740.<sup>13</sup> Une première enquête porte sur huit registres de budgets de la Douane sélectionnés avec un intervalle de 25 ans, soit ceux de 1573, 1590, 1615, 1640, 1665, 1690, 1715 et 1740, qui représente l'âge d'or de la transhumance toscane.<sup>14</sup> En outre, l'étude des autres sources siennoises – budgets communaux, statuts et délibérations avant 1572 – a permis d'intégrer des informations ponctuelles du XIII<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup>, soit la période la moins connue de la transhumance toscane.<sup>15</sup> Dans les registres relatifs aux années 1573–1740, les douaniers siennois ont comptabilisé, pour chaque année et pour chaque troupeau, de nombreuses informations: le nombre et la race des animaux, le propriétaire ou le preneur du bail à cheptel et sa provenance, la typologie de *fida* – le contrat entre la Douane et le berger, pour le passage et/ou le pâturage – et la saison. Les autres sources médiévales garantissent également des informations numériques fiables, même si elles sont plus hétérogènes et moins représentatives du mouvement transhumant régional.

## Évolution de la transhumance en Toscane (XIII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles): approche quantitative

À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le nombre d'attestations de la transhumance du petit bétail, notamment des moutons, est en hausse entre les Apennins et les zones marécageuses autour de Pise, Volterra et surtout Grosseto.<sup>16</sup> En l'absence de vastes séries numériques avant le XVI<sup>e</sup> siècle, cela constitue la première mesure du développement de cette pratique pastorale. L'augmentation des attestations ne s'explique pas seulement par la production et la conservation des sources écrites. Dans les années 1257, 1263 et 1268, les registres des revenus de la ville comptabilisent respectivement 22 200, 21 900 et 25 500 brebis transhumantes qui passent à travers le territoire siennois.<sup>17</sup> Si ces nombres ne représentent pas la totalité des brebis transhumantes en Toscane à cette époque, ils donnent une première dimension quantitative de ce phénomène en cours de développement aux XIII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècles.

Cette évolution est liée principalement à la croissance économique des Villes-États en Toscane, ce qui implique une progressive spécialisation productive et l'intégration commerciale des territoires autour d'elles.<sup>18</sup> Dès le XII<sup>e</sup> siècle, les marchés urbains ont commencé à réclamer de plus en plus de viande, de laine, de peaux, de fromages, de parchemins et de graisses animales pour les habitants et les activités productives. La transhumance a été la réponse des élites politiques et économiques rurales et urbaines à ces demandes de produits impossibles à obtenir par le seul élevage sédentaire. Par conséquent, ce système d'élevage semi-nomade a permis d'exploiter la complémentarité environnementale, démographique et productive des territoires compris entre les zones marginales, côtières et montagneuses autour des villes toscanes.<sup>19</sup>

La croissance du patrimoine zootechnique transhumant s'intensifie davantage depuis la peste noire de 1348. Encore une fois, des données ponctuelles permettent d'identifier une tendance positive. Entre 1347 et 1363, dans le Latium, 232 038 moutons et 5 125 bovins provenant de la campagne siennoise (représentant respectivement 39% et 30% du total) ont été comptabilisés dans les pâturages du Patrimoine de l'Église.<sup>20</sup> En 1401, environ 8 300 moutons transhumants passaient à côté de la ville d'Arezzo et, septante ans plus tard, leur nombre était de 20 000.<sup>21</sup> En 1417–1418, les douaniers siennois comptent entre 63 300 et 90 000 brebis dans les pâturages de la Toscane méridionale, ce qui fait de ces pâturages les plus importants de la Toscane. C'est la deuxième étape du développement de la transhumance, accélérée par la crise démographique des derniers siècles du Moyen Âge. Les épidémies aux XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles vidèrent les habitants des régions côtières, qui étaient déjà caractérisées par un équilibre écologique et démographique précaire. Elles rendirent l'élevage plus avantageux que la culture

Tab. 1: *Nombre des ovins-caprins transhumants enregistrés par Sienne (XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles)*

ovin-caprins enregistrés par la Douane de pâturages de Sienne	
1573	233 084
1590	243 346
1615	256 352
1640	237 095
1665	180 203
1690	203 428
1715	55 985
1740	33 666

Sources: voir Fig. 1.

céréalière en termes de rente et de main-d’œuvre, modifièrent la consommation des villes et encouragèrent la recherche de rentes sûres, comme les douanes et le bétail transhumant, par les pouvoirs publics et les investisseurs privés.<sup>22</sup>

Ce processus ne s’arrête pas au XV<sup>e</sup> siècle. En 1573, comme le montre le graphique (Tab. 1), les ovins-caprins enregistrés par la Douane ont plus que doublé: on compte jusqu’à 233 000 têtes de bétail. Cette croissance est probablement liée à la reprise démographique – plus de population, plus de demande de produits animaux sur le marché – et à la création de l’État régional toscan. Le Grand-Duché des Medici pacifiait et connectait définitivement les ressources et les territoires principaux de la transhumance: au nord, les pâturages d’été, les bergers et les troupeaux des Apennins, au centre, les capitaux et les monopoles fiscaux de Sienne et de Florence, au sud, les pâtures d’hiver, les hommes et les troupeaux de la Toscane méridionale. Les Medici investissaient également personnellement dans l’élevage transhumant et, surtout, dans l’acquisition de ressources collectives de pâturages.<sup>23</sup> Les ovins-caprins transhumants restent généralement au-dessus de 200 000 têtes jusqu’à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, en dépassant aussi, comme en 1576–1577, les 300 000 unités.<sup>24</sup> Ces chiffres représentent probablement le 70% des ovins-caprins transhumants de la Toscane et des pays limitrophes.

Comme dans les autres régions européennes, l’extension de l’élevage transhumant est due à la chute des prix agricoles avec la reconversion des terres labou-

rables en pâtures. Quand cette tendance s'inversa au XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre des ovins-caprins déclina. Toutefois, ce déclin a été, peut-être, moins grave que ce que le graphique montre. En effet, dans les années 1761–1765, à peu près 200 000 brebis sont enregistrées dans la documentation florentine de la Douane.<sup>25</sup> Ainsi, le déclin observé entre 1715 et 1740 ne peut être probablement considéré comme représentatif de celui de la transhumance toscane, mais plutôt comme le premier épisode de la crise de la Douane siennoise, c'est-à-dire de l'institution qui gérait les pâturages d'hiver pour ce type d'élevage. Tout cela est dû à la baisse des prix agricoles et à la progressive privatisation des pâturages collectifs et douaniers avant leur abolition en 1778.<sup>26</sup> Depuis, un marché privé des pâturages a permis la continuité de la migration saisonnière des troupeaux.<sup>27</sup> Le véritable déclin de la transhumance est plus lent. Il date du début du XIX<sup>e</sup> siècle, même si des troupeaux transhument en Toscane jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.<sup>28</sup>

### **La provenance et la composition des troupeaux: spécialisation régionale et acteurs économiques (XIII<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles)**

En Toscane, les territoires traditionnellement spécialisés dans la transhumance ont été ceux du Casentino et du Mugello, entre les villes de Florence et d'Arezzo (Fig. 1: 8, 21). Tous les deux émergent au XIII<sup>e</sup> siècle, mais leur prééminence est suggérée seulement dès la moitié du siècle suivant, grâce à la documentation de la Douane siennoise, et confirmée définitivement grâce aux registres de la période 1573–1740. En 1239, le testament d'un membre de la famille comtale Guidi du Casentino répertorie 4600 têtes entre moutons et chèvres, probablement transhumants, comme les 3500 de la même famille, mais du château de Modigliana en Romagne, qui passent à travers le territoire siennois en 1283.<sup>29</sup> Au XIV<sup>e</sup> siècle, on trouve aussi au Casentino les premiers contrats de rente des pâturages d'été entre comtes, communautés et propriétaires transhumants.<sup>30</sup> Pour le Mugello du XIII<sup>e</sup> siècle, nous savons qu'en 1245, des animaux de la Maremme, donc transhumants, pâturent dans les propriétés d'un monastère à Luco, alors que, cinquante ans plus tard, 200 moutons et chèvres reviennent dans la même vallée de la Toscane méridionale.<sup>31</sup> L'importance de ces deux régions pour l'économie et l'organisation de la transhumance apparaît lors de la famine de 1370, quand une loi de la commune siennoise assure aux propriétaires et aux éleveurs de Mugello et du Casentino l'achat et la vente à prix fixe de céréales pour les bergers transhumants enregistrés dans la Douane.<sup>32</sup> En 1573, les registres de la Douane permettent de vérifier le haut niveau de spécialisation transhumante de ces deux territoires (Tab. 3): les moutons et les chèvres provenant du Casentino dépassent les 73 300 têtes, les 31% du total des ovins-caprins enregistrés

cette année-là, soit presque le double de ceux du Mugello, qui représentent environ 38 000 têtes. Amiata et les territoires montagnards de l'Émilie et de la Romagne (Fig. 1: 1, 5, 13) suivent à distance avec, respectivement, 10 200 et 12 500 ovins-caprins.

En observant le tableau 2, on peut voir comment le Casentino constitue le plus vaste territoire pastoral en Toscane, suivi par l'Émilie et la Romagne pendant l'âge d'or de la transhumance. Le nombre total de têtes de bétail reste relativement constant entre le dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle et la fin du XVII<sup>e</sup>, soit en moyenne environ 70 000 ovins-caprins, avec une augmentation en 1590 et une baisse en 1665. Ce nombre connaît un effondrement drastique en 1715 et suit le déclin général du bétail enregistré à la Douane, en maintenant toutefois sa primauté sur les autres territoires. Le Mugello, avec des chiffres inférieurs, montre aussi un haut degré de spécialisation transhumante à long terme, avec une moyenne de plus de 23 000 ovins-caprins entre 1573 et 1690.

À côté de ces deux territoires, il y en a eu d'autres, comme les plaines autour de Florence, Prato et Pistoia (Fig. 1: 24), les vallées de l'Arno entre Pise et Arezzo (Fig. 1: 23, 28, 31) et, dans la Toscane méridionale, le mont Amiata et la Maremme autour de Grosseto (Fig. 1: 1, 17). Ces derniers territoires suggèrent l'existence de pratiques de transhumance normale – donc basées dans les plaines côtières – ou mixte – basées à mi-chemin – à côté d'un élevage local, celui de la Maremme, qui apparaît dans les sources grâce au monopole des pâturages de la Douane.<sup>33</sup>

Les données concernant le nombre de têtes de bétail par propriétaire aident à éclaircir l'évolution des structures socioéconomiques de la transhumance toscane aux XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles. Le tableau 3 organise en onze intervalles de cent unités chacun tous les troupeaux enregistrés par les douaniers, en montrant l'intensité de la fréquence de chaque intervalle entre 1573 et 1740. Les résultats sont significativement homogènes en ce qui concerne la taille du troupeau typique, qui est composé d'un nombre de têtes de bétail compris premièrement entre 100 et 199 et, deuxièmement, entre 200 et 299. En moyenne, les troupeaux avec 100–199 têtes représentent les 30% du total et ceux avec 200–299 têtes de bétail les 19%, alors que les grands regroupements de bétail, nommés *masserie* au-dessus de 1000 brebis, sont très rares. Or, un éleveur pouvait être enregistré par la Douane pour divers troupeaux et il y eut probablement plus de *masserie* que celles que les registres identifient. Mais la majorité relative du bétail transhumant dans la Douane reste organisé en troupeaux de petite ou moyenne dimension. Ces derniers sont enregistrés par des petits éleveurs-bergers – en moyenne, deux pour 300 têtes. Ces petits éleveurs-bergers sont des propriétaires directement impliqués dans la gestion financière de la transhumance – dettes, paiements à la Douane, achats de l'herbe, vente des produits – mais aussi dans le déplace-

Tab. 2: Provenances principales des propriétaires des troupeaux transhumants dans la Douane des pâturages de Sienne (XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles)

1573		1590		1615		1640	
Territoire (Fig. 1)	n. ovins-caprins	Territoire (Fig. 1)	n. ovins-caprins	Territoire (Fig. 1)	n. ovins-caprins	Territoire (Fig. 1)	n. ovins-caprins
Casentino (8)	73 304	Casentino (8)	85 089	Casentino (8)	73 436	Casentino (8)	75 294
Mugello (21)	38 519	Emilie (13)	22 594	Mugello (21)	26 117	Maremme (17)	19 580
Amiata (1)	12 590	Entre Fi-Pr-Pi (24)	15 121	Romagna (5)	20 604	Mugello (21)	18 848
Emilie (13)	12 159	Vallé Arno inf. (31)	14 419	Amiata (1)	14 498	Plaines a. F. (24)	17 567
Romagna (5)	10 226	Mugello (21)	13 586	Maremme (17)	14 251	Emilie (13)	14 495

1665		1690		1715		1740	
Territoire (Fig. 1)	n. ovins-caprins	Territoire (Fig. 1)	n. ovins-caprins	Territoire (Fig. 1)	n. ovins-caprins	Territoire (Fig. 1)	n. ovins-caprins
Casentino (8)	59 788	Casentino (8)	75 206	Casentino (8)	14 185	Casentino (8)	15 361
Plaines a. F. (24)	13 723	Mugello (21)	22 116	Plaines a. F. (24)	7 732	Perugia (22)	2 422
Romagna (5)	13 249	Emilie (13)	13 741	Emilie (13)	5 829	Plaines a. F. (24)	2 372
Maremme (17)	9 376	Vallé Arno inf. (31)	11 069	Mugello (21)	5 704	Plaines a. Arezzo (23)	1 720
App. Pistoia (4)	9 175	App. Modena (3)	9 432	Romagna (5)	3 856	Vallé Arno sup. (28)	1 445

Sources: voir Fig. 1.

ment et la gestion du troupeau.<sup>34</sup> En outre, ils constituent une majorité relative en évolution: entre 1640 et 1740, la valeur relative des troupeaux avec 100–199 têtes passe de 25% à 45% du total, alors que celle des *masserie* disparaît quasi-méthodiquement (Tab. 3). Cette croissance se retrouve aussi en terme absolu – de 130 à 185 troupeaux – jusqu'en 1690. En 1715 et 1740 toutefois, la progression s'arrête et suit le déclin du nombre des ovins-caprins enregistrés par la Douane, en redescendant à 45 troupeaux.

L'analyse des propriétaires des troupeaux comptant plus de 1000 ovins-caprins (les *masserie* proprement dits), aide à comprendre les causes de cette évolution. Entre 1573 et 1640, à côté des grands propriétaires et des institutions religieuses, il y eut des associations de deux ou plusieurs bergers-éleveurs qui arrivent à représenter, en 1615 et en 1640, les 15%–20% du total des ovins-caprins. Ces associations disparaissent dès la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque les troupeaux plus petits tout comme ceux des grands propriétaires augmentent (Tab. 3). Cette dernière tendance permet d'exclure que la disparition des associations de plusieurs éleveurs, en formant aussi des *masserie*, peut être due seulement à des changements dans la documentation douanière. Au contraire, ces statistiques suggèrent un processus progressif de polarisation entre les grands et les petits éleveurs transhumants, avec la disparition des propriétaires de moyenne dimension, ce qui se reflète dans une organisation distincte des troupeaux, avec la diminution des troupeaux gérés en association.

Par conséquent, cette évolution montre probablement les premiers effets de l'inversion de la profitabilité entre le prix des céréales et le prix des produits animaux pendant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et les effets de la privatisation d'une grande partie du marché des pâtures à l'intérieur de la Douane.<sup>35</sup> La majorité des petits et moyens éleveurs-bergers, privés des capitaux suffisants pour acheter des bonnes pâtures malgré leur association et touchés par les changements des prix, retournent à une organisation de la transhumance à un niveau plus familial ou se reconvertissent en preneurs du bail à cheptel pour les autres propriétaires, voire les deux.<sup>36</sup> Au contraire, les grands propriétaires, capables de maintenir une bonne profitabilité de la rente de la transhumance grâce à leur capitaux, résisteront jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand l'inversion en faveur des céréales devient définitive. Ainsi, les petits et moyens bergers maintiendront une forme de participation constante à la transhumance, signe d'une économie de survie qui continuera à caractériser les territoires marginaux de la Toscane jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>37</sup>

Tab. 3: Variabilité du nombre d'animaux par troupeau des ovins-caprins dans la Douane des pâturages de Sienne (XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles)

intervalle n. des ovin-caprins par troupeaux	1573	1590	1615	1640	1665	1690	1715	1740
0–99	34	44	44	41	42	29	65	17
100–199	129	132	153	130	165	185	108	45
200–299	83	106	112	95	131	151	40	18
300–399	63	70	83	83	73	110	22	21
400–499	72	63	65	54	53	61	13	8
500–599	56	48	32	44	29	34	3	3
600–699	32	41	30	21	22	19	7	2
700–799	25	20	13	10	13	11	2	0
800–899	16	19	14	16	0	7	0	0
900–999	19	13	9	5	0	4	0	0
1000–1099	7	11	8	10	0	4	0	0
1100–1199	4	2	7	5	0	2	1	0

Sources: voir Fig. 1.

## Sélection et mortalité de moutons transhumants en Toscane (XIV<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles)

L'intérêt des ovins-caprins est dû principalement à l'interaction entre les caractéristiques biologiques de ces animaux, l'environnement et la demande des marchés urbains. Parmi le bétail, les ovins-caprins sont en général les plus adaptés à la transhumance à longue distance par leur résistance, leur mobilité, leur adaptation aux terrains escarpés, ainsi que leur capacité à «ingérer une bonne quantité de matière sèche et [à] supporter des variations quantitatives brusques [de leur] niveau alimentaire».<sup>38</sup> En outre, ils se reproduisent facilement en permettant de multiplier le capital initial ou de compenser rapidement la mortalité des animaux.<sup>39</sup> Par ailleurs, les produits des ovins-caprins étaient très recherchés dans les marchés des grandes villes toscanes pour la production lainière et la consommation de viande à bas prix. Ces éléments ont profondément influencé, en retour, le physique et la physiologie des ovins-caprins, au point que l'on peut esquisser aussi une histoire des moutons transhumants.<sup>40</sup> Dans cette optique, en utilisant les sources siennoises médiévales et d'autres plus récentes, deux aspects de l'interaction entre humains et moutons peuvent être abordés: les processus de sélection et la mortalité des moutons.

En premier lieu, la demande de laine et de viande tirées des troupeaux transhumants a encouragé les éleveurs toscans à modifier les caractéristiques de leurs moutons à partir du Moyen Âge tardif. Dans les sources siennoises, les ovins transhumants étaient appelés *garfagnini* pour indiquer soit la provenance des Apennins (en particulier la Garfagnana, Fig. 1: 14), soit des caractéristiques communes que l'on retrouve dans la codification de la race homonyme au XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>41</sup> À côté d'une grande adaptabilité à la vie transhumante, les moutons *garfagnini* se distinguaient pour leur triple usage – laine, viande et lait – avec des rendements plus faibles mais diversifiés pour le marché ainsi que par la présence des cornes chez les spécimens femelles. Ces dernières, visibles dans les peintures du XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles, disparaissent avant le XIX<sup>e</sup> à la suite d'une sélection à long terme faite par les éleveurs pour adapter les moutons à l'élevage transhumant. Il s'agissait d'empêcher que les moutons ne s'endommagent la toison, ne se blessent ou ne s'emmèlent dans la végétation. Le triple usage, pour sa part, devint un problème, avec ses faibles rendements, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, quand le développement de l'élevage en étable et de la production agro-alimentaire industrielle encouragea le remplacement de la race par d'autres plus sédentaires, spécialisées et donc plus productives.<sup>42</sup>

En deuxième lieu, l'élevage transhumant était caractérisé par la mortalité relativement élevée des moutons, aussi bien en voyage qu'en Maremme, due aux maladies et aux épizooties, aux pertes, aux attaques de loups et aux difficultés de

déplacement. La maladie et la fatigue étaient les causes principales de mortalité: le mouton, bien qu'adapté à parcourir de grandes distances et peu exigeant en termes de pâturage, est un animal extrêmement sensible à certaines maladies. Encore en 1905, la fatigue et les difficultés du voyage sont répertoriées par les éleveurs parmi les principales causes d'avortements spontanés et de décès chez les moutons transhumants.<sup>43</sup> Les moutons souffrent particulièrement de la fréquentation des zones marécageuses et des pâturages humides, très présents dans la Toscane méridionale avant les drainages du XX<sup>e</sup> siècle.<sup>44</sup> De plus, les épizooties étaient favorisées par la rencontre ou la réunion de plusieurs troupeaux, comme cela se faisait fréquemment durant la transhumance. Ainsi, malgré des pratiques comme l'isolement des troupeaux malades, l'utilisation de médicaments ou le lavage des moutons dans les eaux sulfureuses, la mortalité annuelle dans les troupeaux transhumants entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle était en moyenne de 6% à 9% et pouvait arriver jusqu'à 20% à 40% en cas d'épizooties.

## Conclusions préliminaires

Cet article est une première tentative de contribution dans le domaine de l'histoire des animaux à partir du cas d'étude de la transhumance toscane entre le Moyen Âge et l'époque moderne. Le dialogue entre une méthodologie quantitative et une perspective d'histoire des animaux nous a permis, d'un côté, d'utiliser les animaux de rente comme sources pour une histoire socioéconomique de la transhumance à long terme et, de l'autre, d'analyser quelques conséquences de ce type d'élevage sur les moutons.

Premièrement, l'analyse quantitative des ovins-caprins enregistrés par la Douane des pâturages de Sienne a permis de mesurer le développement de la transhumance toscane et le différent niveau de spécialisation pastorale entre les territoires du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les ovins-caprins deviennent les indicateurs de changements socioéconomiques plus profonds dans la société toscane, rurale et urbaine, et qui sont liés à la transhumance: la croissance démographique, le développement des marchés urbains, la profitabilité fluctuante du prix des céréales et de celui des produits animaux, l'organisation des pâturages collectifs et domaniaux, la concentration du capital foncier. L'étude quantitative permet également de saisir différentes étapes de la transhumance toscane: de la première croissance aux XIII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècles à celle plus poussée depuis la peste noire jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, de l'âge d'or de la transhumance aux XVI<sup>e</sup>–XVII<sup>e</sup> siècles jusqu'à son premier déclin au XVIII<sup>e</sup> siècle. En outre, l'étude des ovins-caprins permet aussi d'esquisser une histoire du capital et des inégalités économiques dans le domaine de la transhumance: par exemple, en identifiant la progressive concen-

tration de troupeaux entre les grands propriétaires dans certaines régions (Casentino et Mugello) pendant les XVI<sup>e</sup>–XVII<sup>e</sup> siècles et depuis la baisse du prix des produits animaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, ou en soulignant la diminution en nombre (et probablement en valeur) et la redistribution du petit bétail transhumant dans les entreprises familiales.

Deuxièmement, l'utilisation d'une perspective inspirée par l'histoire des animaux ouvre de nouvelles directions de recherche en observant l'action des éleveurs et l'influence de l'élevage transhumant sur les moutons à partir des XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles. Il est possible d'observer, d'un côté, les traces des processus de sélection visant à améliorer l'adaptabilité de ces animaux à la transhumance et, surtout, à la demande de laine, de lait et de viande des marché urbains et, de l'autre, le risque d'une mortalité élevée dans les troupeaux transhumants à cause des problèmes (épizooties, déplacements) liés à ce type même d'élevage et aux lieux humides d'hivernage dans la Toscane méridionale. Ces évolutions étaient aussi à leur tour renforcées par le développement de la transhumance avec l'extension progressive des pâturages sur les champs cultivés ou drainés, moins profitables, et la dégradation de l'environnement causée par le bétail pâtrant.<sup>45</sup> Il s'agit de premières réflexions qui, dans le futur et en croisant les sources médiévales siennoises avec celles des XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles, nous permettront de développer une méthodologie pour une histoire des animaux transhumants plus vaste, détaillée et approfondie. Dans tous les cas, ces exemples nous suggèrent que la mobilisation croissante au Moyen Âge et à l'époque moderne des ovins-caprins n'était pas sans conséquence pour les animaux eux-mêmes et l'environnement. De cette façon, l'interaction entre animaux, environnement et marché semble relever d'une relation inégale, où les deux premiers sont profondément modelés par le troisième, c'est-à-dire par l'humain et ses dynamiques socioéconomiques.

#### Notes

- 1 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris 1966, I, 77–86.
- 2 Voir «La transhumance dans les pays méditerranéens du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle», *Mélanges de l'École française de Rome* 100/2 (1988), 801–969; Jean-Claude Duclos, André Pitte (éd.), *L'homme et le mouton dans l'espace de la transhumance*, Grenoble 1994; Pierre-Yves Laffont (éd.), *Transhumance et estivage en Occident des origines aux enjeux actuels*, Toulouse 2006.
- 3 Voir par exemple John Marino, *Pastoral Economics in the Kingdom of Naples*, Baltimore 1988, Appendix.
- 4 Pour le débat sur l'*animate history* et l'histoire des animaux, voir Gesine Krüger, Aline Steinbrecher, Clemens Wischermann (éd.), *Tiere und Geschichte. Konturen einer «Animate History»*, Stuttgart 2014; Susan Nance, «Animal History: The Final Frontier?», *The American Historian*, novembre 2015, 28–32.
- 5 Duclos, Pitte (voir note 2); Sylvain Burri, «L'élevage caprin dans le comté de Provence au

- prisme des contrats d'élevage (XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles)», in Lionel Gourichon, Camille Daujeard, Jean-Philip Brugal (éd.), *Hommes et caprinés. De la montagne à la steppe, de la chasse à l'élevage*, Antibes 2019, 353–376.
- 6 Braudel (voir note 1).
- 7 Ibid. Sur les pâturages des Apennins, voir Guido Pontecorvo (éd.), *Le condizioni dell'economia rurale nell'Appennino toscano, II, Pratomagno e Appennino Casentinese*, Florence 1932.
- 8 Jean-Claude Maire Vigueur, *Les pâturages de l'Église et la douane du bétail dans la province du Patrimonio (XIV<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome 1981; Marie-Claude Gerbet, Un élevage original au Moyen Âge. La péninsule Ibérique, Paris 2000.
- 9 Davide Cristoferi, *Il «reame» di Siena. La costruzione della Dogana dei Paschi e la svolta del Tardo Medioevo in Maremma*, Rome 2020.
- 10 Danilo Barsanti, *Allevamento e transumanza in Toscana. Pastorì, bestiami e pascoli nei secoli XV–XIX*, Florence 1987, 86–87.
- 11 Cristoferi (voir note 9).
- 12 Barsanti (voir note 10), 22–28, 83–104.
- 13 Archives d'État de Sienne, *Dogana dei paschi, Bilanci*, 410–578 (1466–1740).
- 14 Archives d'État de Sienne, *Dogana dei paschi, Bilanci*, 416 (1573), 429 (1590), 454 (1615), 479 (1640), 503 (1665), 528 (1690), 553 (1715), 578 (1740). Barsanti (voir note 10), 38–46.
- 15 Davide Cristoferi, «...In passaggio, andando e tornando...». Per un quadro delle transumanze in Toscana tra XII e XV secolo», *Rivista di Storia dell'Agricoltura* 59/1 (2019), 3–82.
- 16 Ibid., 7–16, 66.
- 17 Ibid., 10.
- 18 Ibid., 9–11.
- 19 Giuliano Pinto, *La Toscana nel tardo medioevo. Ambiente, economia rurale, società*, Florence 1982, 41–67.
- 20 Maire Vigueur (voir note 8), 137–146.
- 21 Cristoferi (voir note 15), 10–11.
- 22 Ibid., 10–11.
- 23 Giuseppe Parigino, «La proprietà invisibile. I beni degli enti ecclesiastici e laici e la formazione del patrimonio immobiliare mediceo», in Giuseppe Parigino (éd.), *Beni comuni e strutture della proprietà. Dinamiche e conflitti in area toscana fra Basso Medioevo ed Età contemporanea*, Florence 2017, 131–202.
- 24 Barsanti (voir note 10), 266.
- 25 Ibid., 268.
- 26 Ibid., 28–46.
- 27 Voir Saverio Russo, «Dopo le Dogane. Le transumanze peninsulari nell'Ottocento», in Antonello Mattone, Pinuccia Simbula (éd.), *La pastorizia mediterranea. Storia e diritto (secoli XI–XX)*, Rome 2011, 588–600.
- 28 Paolo Marcaccini, Lidia Calzolai, *I percorsi della transumanza in Toscana*, Florence 2003, 31–35.
- 29 Cristoferi (voir note 15), 49.
- 30 Ibid., 18.
- 31 Ibid., 17.
- 32 Ibid., 36.
- 33 Braudel (voir note 1); Cristoferi (voir note 15), 20–23.
- 34 Barsanti (voir note 10), 54–55.
- 35 Ibid., 28–46.
- 36 Ibid., 54–55.
- 37 Marcaccini, Calzolai (voir note 28).
- 38 Voir Marc Allen, Jean-Marc Pelenc, «Ces petites bêtes qui montent», *L'Alpe* 3 (1999), 62–64.
- 39 Les références des prochains paragraphes sont tirées de Cristoferi (voir note 15) 42–45.
- 40 Voir Duclos, Pitte (voir note 2) 213–230, 297–300.

- 41 Pour la codification de la race, voir [www.agraria.org/ovini/garfagnina.htm](http://www.agraria.org/ovini/garfagnina.htm) (27. 4. 2021).
- 42 Ibid.
- 43 Giovanni Pasquini, *L'organizzazione della transumanza dei greggi dal Casentino in Maremma*, Florence 1905, 183–186.
- 44 Voir Antonio Salvagnoli Marchetti, *Manuale sulla cachessia acquosa o marciaja delle pecore*, Florence 1856. Sur l'environnement de la Toscane méridionale, voir Folco Giusti (éd.), *La storia naturale della Toscana meridionale*, Milan 1993; Pinto (voir note 19).
- 45 Voir Ildebrando Imberciadori, *Studi su Amiata e Maremma*, Florence 2002, 137.

## **Zusammenfassung**

### **Nutztiere als Quelle für eine Geschichte der toskanischen Transhumanz (14.–18. Jahrhundert)**

Die beiden Autor\*innen präsentieren und integrieren in ihrem Beitrag, den sie als einen tentativen Beitrag zur Tiergeschichte verstehen, die Resultate von zwei Untersuchungen zur toskanischen Transhumanz zwischen Spätmittelalter und dem Beginn der Moderne. Die zugrunde liegende Forschung wurde im Rahmen des Projekts «Transumanza e Territorio in Toscana» getätigt. Aus quantitativer und qualitativer Perspektive analysiert der Beitrag drei Aspekte der Transhumanz im angegebenen langen Zeitraum hinsichtlich der Nutztierverhältnisse: Erstens wird die Entwicklung dieses Viehhaltungssystems anhand der Entwicklung der Schaf- und Ziegenbestände (Weidestatistiken) betrachtet. Zweitens erlaubt der Abgleich der Daten zur Herkunft und Zusammensetzung der Herden auf Bezirksebene zusammen mit einer Typologisierung der Besitzer und Halter neue Einsichten in die Umstände, die eine regionale Spezialisierung auf Weidewirtschaft in der Toskana hervorgebracht haben. Drittens nimmt der Beitrag eine erste Analyse der Sterblichkeitsrate und des Selektionsprozesses in den transhumanten Herden vor.

(Übersetzung: Gisela Hürlimann)